

**Association pour l'étude de la  
littérature apocryphe chrétienne**

**DOSSIER DU NOUVEAU  
COLLABORATEUR**

**Lausanne 1997**

**Adresses de l'Association :**

Institut romand des sciences bibliques  
Université de Lausanne  
Bâtiment central  
CH-1015 Lausanne  
téléphone : (41 21) 692 27 30  
télécopie : (41 21) 692 27 35  
courriel : Albert.Frey@irsb.unil.ch

École Pratique des Hautes Études  
Section des sciences religieuses  
45, rue des Écoles  
F-75005 Paris  
téléphone : (33) 1 40 46 31 37  
télécopie : (33) 1 40 46 31 46

Centre d'Études des Religions du Livre  
C.N.R.S. U.R.A. 152  
7, rue Guy Mocquet  
B.P. n° 8  
F-94801 Villejuif Cedex  
téléphone : (33) 1 49 58 36 07  
télécopie : (33) 1 49 58 36 15

Faculté autonome de  
théologie protestante  
Université de Genève  
Place de l'Université  
CH-1211 Genève 4  
téléphone : (41 22) 705 74 46  
télécopie : (41 22) 705 74 30

*AELAC : Dossier du nouveau collaborateur*  
réd. A. Frey, Lausanne, 1997

© Association pour l'étude de la littérature apocryphe chrétienne, 1997  
deuxième tirage, corrigé 1998

Cette brochure peut être obtenue auprès de l'Association pour l'étude de la  
littérature apocryphe chrétienne, Institut romand des sciences bibliques,  
Université de Lausanne, Bâtiment central, CH-1015 Lausanne.

## PRÉSENTATION

Cette nouvelle édition du *Dossier du nouveau collaborateur* veut répondre, plus précisément encore que la première, à la demande des collaborateurs de la *Series apocryphorum* qui souhaitent avoir des indications pour résoudre les problèmes pratiques que pose la préparation de leur manuscrit.

Notons-le d'emblée. Ce dossier ne peut aborder tous les aspects de la fabrication d'un volume de la *Series apocryphorum*. L'auteur trouvera d'autres renseignements utiles dans les *Directives pour la publication de textes* du *Corpus christianorum* (St. Pietersabdij, Baron Ruzettelaan 435, B-8310 Bruges), dans les *Directives pour la préparation des manuscrits* des *Sources chrétiennes* (Lyon 1971), dans les *Règles et recommandations pour les éditions critiques* de la *Société d'édition «Les Belles Lettres»* (J. Irigoin, Paris 1972, pour le grec ; J. André, Paris 1972, pour le latin) et auprès des responsables d'autres projets d'édition.

Chaque volume de la *Series apocryphorum* aura certes ses particularités. En se conformant aux directives que voici, les auteurs contribueront à une plus grande homogénéité des volumes et éviteront mille peines et fatigues, pour eux-mêmes et pour la rédaction, qui se tient d'ailleurs à leur entière disposition pour expliquer et compléter les pages qui suivent.

Lausanne, mai 1997

Albert Frey  
secrétaire scientifique  
de l'AELAC

Merci aux relecteurs attentifs qui, par leurs corrections et par leurs suggestions, m'ont permis d'améliorer ce dossier.

Lausanne, avril 1998

A.F.



**DIRECTIVES**  
**POUR LA PUBLICATION DE TEXTES**  
**ET DE COMMENTAIRES DANS LA**  
***SERIES APOCRYPHORUM* DU**  
***CORPUS CHRISTIANORUM***

**OBJECTIFS**

Les indications qui suivent ont pour but principal

- d'aider l'auteur à rédiger son manuscrit de sorte que celui-ci réponde aux critères formels actuellement exigés ;
- d'assurer l'homogénéité des volumes de la collection ;
- de faciliter la collaboration entre l'auteur responsable du volume (et ses collaborateurs), la rédaction de la *Series* et l'imprimeur<sup>1</sup>.

La rédaction se tient à disposition pour discuter toutes les questions de détail et les cas particuliers non prévus dans ces directives.

---

<sup>1</sup> Dans ce *dossier*, les conventions suivantes ont été adoptées :

L' "auteur" désigne la personne responsable de la rédaction d'un volume de la *Series apocryphorum* ; dans le cas d'un ouvrage collectif, l' "auteur" coordonne les travaux des différents "collaborateurs". Pour simplifier, nous n'utiliserons dans ces *Directives* – qui s'appliquent aussi bien aux auteurs qu'aux collaborateurs – que le terme "auteur".

La "rédaction" désigne le Secrétariat scientifique et le Comité de l'AELAC.

L' "imprimerie" désigne la maison d'édition Brepols, à Turnhout, et l'imprimeur que celle-ci choisit.

## 1. LE MANUSCRIT

Dans cette première partie, nous décrivons le contenu d'un volume type de la *Series apocryphorum* : introduction, texte et traduction, commentaire, index.

### 1.1. Généralités

L'auteur utilisera, dans la mesure du possible, la même langue (internationale moderne) pour l'introduction, la traduction et le commentaire. L'orthographe et la ponctuation sont fixées par les ouvrages de référence conventionnels (tel que le *Petit Robert* ou le *Grévisse*, le *Dizionario della lingua italiana* de G. Devoto et G.C. Oli, le *Duden*, etc.).

Il veillera à l'**homogénéité** de la présentation : emploi des majuscules, sigles, abréviations, ponctuation, manière de citer, etc.

Le manuscrit sera dactylographié avec un grand interligne et de larges marges. Les feuilles ne peuvent être écrites que d'un côté et auront une numérotation continue. Dans le manuscrit final, les notes de bas de pages et les apparats seront présentés sur des feuilles séparées.

Pour les langues utilisant un autre alphabet que l'alphabet latin, il convient d'utiliser soit la translittération selon les normes ISO, soit la transcription communément admise par la communauté scientifique (p. ex. pour l'hébreu, la transcription utilisée dans la *Zeitschrift für die alttestamentliche Wissenschaft*). On distinguera l'*adaptation* – de quelques termes techniques, de noms propres ou titres d'ouvrages – dans la langue du commentaire (exemple : Shekina) de la *transcription* – de termes ou de passages utilisés au cours de l'argumentation et mis en italiques (exemple : *š'kîná*).

### 1.2. L'introduction

L'introduction essayera de présenter le texte et de situer l'édition qui en sera faite par rapport aux travaux entrepris précédemment. Parmi les questions introductives traitées figurent notamment l'histoire de la recherche, les problèmes littéraires

(structure, source) et historiques (milieu d'origine, datation), ainsi que l'histoire de la transmission et de la réception du texte. La tradition manuscrite recevra une attention particulière : description des manuscrits, apport des versions, *testimonia*, reconstitution du texte.

### 1.2.1. SIGLES ET ABRÉVIATIONS

Au début de l'ouvrage seront réunis les *sigles* utilisés pour les textes édités (intégralement ou partiellement) ou cités couramment dans le volume.

La liste des *abréviations* se limitera à celles qui ne figurent pas dans l'*Index international des abréviations pour la théologie et domaines apparentés*.

### 1.2.2. BIBLIOGRAPHIE

Dans la bibliographie figureront tous les ouvrages qui ont un rapport direct avec le texte édité (éditions antérieures, études consacrées à l'histoire du texte ou à un des thèmes traités dans le commentaire).

Les notices bibliographiques sont données dans l'ordre alphabétique des auteurs et, pour un même auteur, dans l'ordre croissant des années de publication.

Les ouvrages les plus fréquemment cités dans le volume peuvent recevoir un sigle :

nom d'auteur ou nom d'auteur + mot du titre.

Les références bibliographiques doivent respecter la systématique suivante :

Dans la bibliographie figurant en tête de l'ouvrage, le *nom* de l'auteur est suivi de l'initiale du prénom (suivie d'un point) entre parenthèses ; partout ailleurs, l'initiale du prénom précède le nom et en est séparé par une espace. Pour les collectifs, les noms des différents auteurs (trois au maximum) sont séparés par un tiret (demi-quadratin) disposé entre deux espaces. En revanche, il n'y a pas d'espace avant et après les traits d'union des noms et des prénoms composés.

Les *titres* de publications ayant une existence matérielle distincte (volumes, revues, mélanges, collections, etc.) s'écrivent en italique.

Les *titres* de publications n'ayant aucune existence matérielle distincte (articles de revues, de dictionnaires, chapitres, etc.) sont placés entre des guillemets. Ils sont suivis du titre (en italique) de la publication matériellement distincte dans laquelle ils figurent.

Les *titres* de collections, d'encyclopédies et de revues couramment utilisées sont remplacés par des sigles, écrits en italique et sans point abrégatif (cf. 4.3.).

La *date* de parution est toujours mentionnée dans les références complètes. Pour une revue, elle est mise entre parenthèses et le numéro du tome la précède.

Le *lieu d'édition* (dans la langue du pays ; sans le nom de la maison d'édition) figure obligatoirement après le titre et la tomaisson. Il précède la date. Aucun point ni virgule ne séparent le lieu d'édition et la date.

Les indications de *tomes*, *pages*, *planches*, *colonnes* et *numéros* sont précédées des abréviations t., p., pl., col., n° (et non pp. ou cc.). Ces informations doivent être précises : l'abréviation «s.» est à éviter, alors que «ss.» est à bannir.

Exemples :

*Monographies :*

AUTEUR (A.), *Titre. Sous-titre (collection n°)*, lieu année.

BAUER (W.), *Das Leben Jesu im Zeitalter der neutestamentlichen Apokryphen*, Tübingen 1909 (réimpression : Darmstadt 1967).

BOGAERT (P.), *Apocalypse de Baruch. Introduction, traduction du syriaque et commentaire*, 2 vol. (SC 144, 145), Paris 1969.

BOUSSET (W.) - GRESSMANN (H.) *Die Religion des Judentums im späthellenistischen Zeitalter*, 3. verb. Auflage (HNT 21), Tübingen 1926.

ouvrage siglé :

PESCE, *Isaia* = PESCE (M.), ed., *Isaia, il Diletto e la chiesa. Visione ed esegesi profetica cristiano-primitiva nell'Ascensione di Isaia. Atti del Convegno di Roma, 9-10 aprile 1981 (TRSR 20)*, Brescia 1983.

*Articles de revues :*

AUTEUR (A.), «Titre», *Revue* tome (année), pages.

RENOUX (Ch.), «Note sur *L'ascension d'Isaïe* dans la tradition liturgique hiérosolymitaine», *Cristianesimo nella storia* 2 (1981), p. 367-370.

*Articles de recueils :*

AUTEUR (A.), «Titre», dans *Titre du recueil (collection n°)*, A. AUTEUR – A. AUTEUR, édés, lieu année, pages.

CAQUOT, (A.), «Martyre d'Isaïe», dans *La Bible. Écrits intertestamentaires (Bibliothèque de la Pléiade)*, A. DUPONT-SOMMER – M. PHILONENKO, édés, Paris 1987, p. 1017-1033.

MERCATI (G.), «Frammenti liturgici latini tratti da un anonimo ariano del secolo IV/V», dans ID., *Antiche reliquie liturgiche ambrosiane e romane con un excursus sui frammenti dogmatici ariani del Mai (StT 7)*, Roma 1902, p. 45-71.

dans un recueil siglé :

BIANCHI (U.), «L'Ascensione di Isaia. Tematiche soteriologiche di *descensus/ascensus*», dans PESCE, *Isaia*, p. 155-178.

*Articles d'encyclopédies :*

AUTEUR (A.), «Titre», *Encyclopédie* tome (lieu date), pages ou colonnes.

RIST (M.), «Isaiah, Ascension of», *IDB 2* (New York 1962), p. 744-746.

**1.2.3. L'ÉTUDE DE LA TRADITION MANUSCRITE**

Dans cette partie, l'auteur étudie l'histoire de la transmission du texte et en particulier la tradition manuscrite du texte qu'il édite. Il traite de tous les manuscrits dont il se sert pour l'édition et éclaire leurs rapports réciproques.

Pour la description des manuscrits, il suivra le schéma suivant :

**S** Ville, Bibliothèque, *cote*, support, dimensions, nombre de folios ou de pages, nombre de colonnes, datation : place du texte édité dans le manuscrit.

Bibliographie (notices séparés par « ; » et en continu).

Description détaillée.

Les notices bibliographiques doivent être complètes ; pour indiquer le début et la fin d'un texte, on écrira « fol. 99<sup>rb</sup>, l. 9 - 101<sup>va</sup>, l. 3 » ;

Exemples :

**A** Paris, Bibliothèque nationale de France, *gr. 770*, parchemin, a. 1315, 268 fol., 270 x 210 : *AA gr 51-65* (fol. 43<sup>v</sup>-46<sup>f</sup>).

Ce codex est écrit sur deux colonnes. Il a été copié par le presbytre Georgios Tabularios. C'est une collection qui n'appartient pas au genre ménologique.

Le récit consacré à André est précédé des *Actes de Nicétas* (BHG 1349 z) et suivi de l'homélie *De eleemosyna* d'Eusèbe d'Alexandrie (BHG 635 z).

**A** Rouen, Bibliothèque municipale, U 36 (1390), parch., 320 x 248, 125 fol., 2 col., env. 32 lignes, XI<sup>e</sup> s.

H. OMONT, *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. Départements*, 1, Paris 1886, p. 371-373 ; A. PONCELET, «Catalogus codicum hagiographicorum latinorum Bibliothecae publicae Rotomagensis», *AnBoll* 23 (1904), p. 181-183 ; J. VEZIN, *Les scriptoria d'Angers au XI<sup>e</sup> siècle*, Paris 1974, p. 268-269 ; H. MARTIN, «Le manuscrit U 36 de la Bibliothèque Municipale de Rouen. Un homélaire-légendier d'origine lochoise?», dans *Mediaevalia christiana. XI<sup>e</sup> - XIII<sup>e</sup> siècles. Hommage à Raymonde Foreville de ses amis, ses collègues et ses anciens élèves*, C. E. VIOLA (éd.), Bruxelles 1989, p. 3-17.

Le manuscrit contient une série de vies de saints, sans ordre hétérologique, alternant avec des sermons pour les fêtes mariales et pour Noël. Les fol. 4-119 furent exécutés à Saint-Aubin d'Angers au milieu du XI<sup>e</sup> s. J. Vezin (p. 91) date la semi-onciale du fol. 4<sup>r</sup> de la fin du XI<sup>e</sup> siècle ; H. Martin émet l'hypothèse que le manuscrit y fut exécuté entre 1085 et 1095 pour la collégiale Notre-Dame de Loches ; J.-P. Bouhot (*REAug* 36 [1990], p. 386-387) suggère que le manuscrit était destiné à compléter l'homélaire en usage à l'abbaye de Beaulieu-lès-Loches. En 1675, le manuscrit, qui provenait de l'héritage de Claude Ménard, devint la possession des capucins de Mortagne.

Le *De Nativitate Mariae* avec introduction occupe les fol. 52<sup>rb</sup>-55<sup>rb</sup>. Il est suivi de trois sermons mariaux : le sermon *Gloriosam sollempnitatem*, pour la Nativité (fol. 55<sup>rb</sup>-56<sup>ra</sup>, éd. CANAL, «Texto crítico», p. 69-72) ; le sermon *Si subtiliter a fidelibus*, pour la Purification (fol. 56<sup>rb</sup>-58<sup>vb</sup> ; CPPM I 164 ; Ambroise Autpert, CCCM 27B, 1979, p. 985-1002, avec des omissions) ; le sermon *Adest nobis, dilectissimi, optatus dies*, pour l'Assomption (fol. 58<sup>vb</sup>-60<sup>ra</sup> ; CCPM I 979 ; AF 2, 65). Après la rubrique *INCIPIT LIBELLVS DE NATIVITATE S(AN)CTAE MARIAE* (fol. 52<sup>rb</sup>, l. 1), on trouve l'introduction en deux parties (BHL 5345 : fol. 52<sup>rb</sup>, l. 2-26 ; BHL 5344 : fol. 52<sup>rb</sup>, l. 27 - 52<sup>va</sup>, l. 31). La deuxième partie commence par les mots *CHROMATIO ET ELIODORO EPISCOPIS IERONIMUS*. L'histoire proprement dite (BHL 5343 : fol. 52<sup>vb</sup>, l. 1 - 55<sup>rb</sup>, l. 10) n'a ni incipit ni explicit. Des initiales rouges séparent les différentes parties du texte. Corrections soigneuses et discrètes ; orthographe de bonne qualité.

L'introduction présente également les autres textes et les versions utilisées pour l'établissement du texte.

### 1.3. Le texte et la traduction

#### 1.3.1. LE TEXTE

Le texte sera établi sur la base de tous les manuscrits connus (et étudiés dans l'introduction).

L'édition sera précédée d'une liste des manuscrits et des éditions utilisées avec leurs sigles (*conspectus siglorum*).

Exemple :

A *Paris. gr. 1534* (XII<sup>e</sup> s.), fol. 245<sup>r</sup> - 251<sup>v</sup>.

B *Palat. gr. 27* (X-XI<sup>e</sup> s.), fol. 86<sup>r</sup> - 89<sup>v</sup> (B<sup>1</sup>: copiste ; B<sup>2</sup>: correcteur).

Gebh. édition de O. VON GEBHARDT dans *ZWT* 21 (1878), p. 341-353.

Les *signes critiques* utilisés dans le texte sont les suivants :

- < > pour les mots ajoutés par l'éditeur du texte ; on ne mettra entre < > que des mots entiers ou des membres de phrase.
- [ ] pour les passages considérés par l'éditeur du texte comme interpolés, quoique attestés par l'ensemble de la tradition.
- † † pour les passages inintelligibles.
- ... pour les lacunes accidentelles du texte (manuscrit illisible, endommagé, mutilé ; sections ayant disparu) quelle que soit leur ampleur ; s'il le désire, l'éditeur pourra utiliser des signes différents pour distinguer l'ampleur des lacunes, p. ex. ... pour les brèves lacunes et --- pour les lacunes plus grandes. Les lacunes supposées seront signalées en mettant les point de suspension entre crochets <...> et <--->.

Pour le cas des papyrus, l'emploi de certains signes sera différent :

- [ ] Les crochets droits indiquent une lacune accidentelle du papyrus. On mettra entre crochets les lettres restitués et signalera le nombre de lettres manquantes par des points, [.....] ou par des chiffres [9 litt.]
- . Les lettres dont la lecture est incertaine sont signalées par un point mis sous la lettre.
- { } Les accolades délimitent les interpolations.

Pour la *punctuation*, on fera correspondre celle du texte, avec sa notation particulière, avec celle de la traduction (et inversement).

Pour les textes grecs et latins, les règles suivantes s'appliqueront :

- pour les virgules, on ponctuera à la française (pas de virgule devant ὅτι ; on ne mettra pas de virgule entre les deux éléments de l'indéfini, mais on les séparera par une espace ὅ τι) ;
- les discours directs sont introduits par · « + **majuscule** et se terminent par . » ;  
exemple : Καὶ εἶπεν πρὸς αὐτήν · “Ποία θρησκεία ἦν ὅτε ἐτελεύτησεν οὕτως ὁ υἱός σου ;”
- après un point (ou un point d'interrogation), la phrase commencera par une majuscule ;
- on placera une espace avant le point en haut et le point virgule (· et ;).

L'éditeur du texte indiquera avec clarté les principes qu'il suit pour l'*orthographe*.

### 1.3.2. L'APPARAT CRITIQUE

L'apparat critique a pour but de donner à l'utilisateur une vue complète de l'histoire de la tradition et de lui permettre d'apprécier la valeur du texte édité.

L'apparat critique est positif.

La langue de l'apparat est le latin ; on utilisera les graphies i et u (I et V) et non pas j, v (J, U)<sup>1</sup>.

Les copies de témoins conservés ne sont pas signalées dans l'apparat. Elles sont décrites dans l'introduction et leurs leçons particulières y seront énumérées.

En règle générale, les signes critiques ne sont pas répétés dans l'apparat.

L'apparat signale :

- les leçons des manuscrits (le cas échéant, celles de la tradition indirecte et des versions anciennes) ;

---

<sup>1</sup> A l'exception des textes latins, l'apparat sera composé en romain.

- les conjectures ;
- éventuellement, les conjectures adoptées ou proposées par d'autres éditeurs ;

Dans l'apparat, les manuscrits sont désignés par leur sigle, qui est, en principe, une lettre (qui rappelle le nom du manuscrit, de la ville où il est conservé, etc.). On évitera des sigles à plusieurs lettres et les chiffres.

Sauf dans le cas d'une tradition manuscrite abondante, on évitera d'utiliser des sigles collectifs pour désigner une famille ou un groupe de manuscrits.

Les renvois se font aux divisions du texte (chapitres et, si ces derniers sont très longs, versets) et à la ligne de l'édition. Pour les lemmes qui dépassent une ligne de l'édition, on indique les lignes où commence le premier et le dernier mot (1-2) ; on ne tient pas compte des coupures de mots (seule la ligne où débute le mot est indiquée).

La présentation de l'apparat critique sera la suivante :

**chapitre, ligne** lemme *manuscrits attestant le texte* : variante *manuscrits attestant la variante* variante 2 *manuscrits attestant la variante 2* conjecture lemme suivant, etc.

Exemple :

AC(E)KV

**2, 1** ἐκκληρώθη ACV: εὐθέως ἐκλίθη K Πέτρος [ὁ Π. K]  
 CKV: Πέτρῳ A τὴν AV: εἰς τὴν CK **1-2** Ἰάκωβος καὶ  
 Ἰωάννης C: Ἰω. δὲ καὶ Ἰακ. K Ἰωάννη καὶ Ἰακώβῳ καὶ  
 Φιλίππῳ AV **7-8** καὶ ἡ Λακεδαιμονία – Ἀχαΐα om. C **7** Λακε-  
 δαιμονία V: Λακοδαιμονία K Λακαιδέμων A **8** post Ἀχαΐα  
 add. τῆς Ἑλλάδος K **13** a διελθὼν inc. E διελθὼν [add. δὲ E]  
 A EK V: διελθεῖν C Βιθυνίαν scripsi: Βυθηνίαν AKV Βυθυνίαν  
 CE **26** φησὶν – μόνον K: φησ. ἔρ. οὐδὲν ἐπιφέρων εἰς ἐφ.  
 ἀλλ' ἢ μόνον E φησ. ἔρ. διδύκων φησὶν C μηδὲν  
 ἐπιφερόμενος εἰ μὴ μόνον [μόνον om. A] AV ποιεῖ: post  
 σημεῖα transp. V post μέγαρα transp. K **27** Νυκτὸς δὲ  
 ἐπιστὰς V: νυκτὸς δὲ γενομένης [δ'ἐπελθούσης K] CK  
 ἐπιστὰς δὲ A

remarques :

Pour que l'apparat critique puisse remplir sa fonction, il faut veiller à une présentation qui facilite sa lecture et fait ressortir les parentés des témoins.

- La liste des témoins figure au dessus de l'apparat à chaque page. On mettra entre parenthèses les témoins qui ne sont que partiellement présents sur cette page.
- Le lemme et les variantes doivent être indiquées de manière aussi explicite que possible. Le lemme reproduit exactement le texte édité ; il est choisi de sorte que le regroupement des témoins apparaisse clairement dans les variantes ; s'il est très long, on peut être l'abrégé en signalant le premier et le dernier mot séparés par un long tiret (cf 7-8 ; 26).
- Les variantes seront données dans l'ordre de leur proximité par rapport au texte édité. Les abréviations de mots sont à utiliser avec parcimonie.
- Afin de faire mieux ressortir les parentés des témoins, il est parfois utile d'introduire des sous-variantes. Celles-ci seront placées entre parenthèses droites et indiquées de manière positive (cf. 1 ; 13 ; 26 ; 27).
- Les variantes constituées par des textes plus longs (« additions ») ou plus courts (« omissions ») seront traités comme toutes les autres variantes (apparat positif ; cf. 1-2 : l'adjonction de καὶ Φιλίππῳ est caractéristique de AV). Toutefois, dans le cas de témoins isolés ou de variantes jugées peu significatives pour le regroupement des témoins, les « plus » et les « moins » peuvent être signalés par des formulations comme *post/ante* ξξξ *add.* Y ou par *om.* (cf. 7-8 ; cf. 8 : l'ajout de τῆς Ἑλλάδος est singulier et n'est attesté que par K). Les « omissions » sont indiquées dans l'ordre décroissant de leur longueur.

### 1.3.3. L'APPARAT SCRIPTURAIRE

L'apparat scripturaire est placé sous la traduction. Les renvois se font à l'aide de lettres minuscules (placées, sans parenthèses, en exposant dans le texte et dans la traduction).

Les réminiscences sont distinguées des allusions explicites par la mention « cf. ».

Exemple :

texte (sur la page de droite) :

2 4 Μανασσῆ, καὶ κατεδυνάμου αὐτὸν ἐν τῇ ἀποστάσει καὶ τῇ ἀνομίᾳ ὡς ἐσπάρη ἐν Ἱερουσαλήμ. 5 Καὶ ἐπλήθυνεν ἡ φαρμακία καὶ ἡ μαγεία καὶ ἡ μαντεία καὶ οἱ κληδονισμοὶ<sup>a</sup> καὶ ἡ πορνεία καὶ ὁ διωγμὸς τῶν δικαίων ἐν χειρὶ Μανασσῆ καὶ ἐν χερσὶν τοῦ Τουβὶ τοῦ Χανανίτου καὶ ἐν χερσὶν Ἰωνᾶν τοῦ Ναθὼθ<sup>b</sup> καὶ ἐν χερσὶν Σαδδοῦκ τοῦ ἐπὶ τῶν πραγματειῶν. 6 Καὶ οἱ λοιποὶ λόγοι Ἰδοῦ γεγραμμένοι εἰσὶν ἐν τοῖς βίβλοις τῶν βασιλέων Ἰούδα καὶ Ἰσραήλ<sup>c</sup>

traduction et apparat scripturaire (sur la page de gauche) :

2 4 ...Manasse, e gli dava forza nell'apostasia e nell'iniquità, così che fu seminata in Gerusalemme. 5 E si moltiplicò l'arte dei filtri e la magia e la divinazione e gli incantesimi<sup>a</sup> e la fornicazione e la persecuzione dei giusti per mano di Manasse e per mano di Tobia il Cananeo e per mano di Ionan di Natot<sup>b</sup> e per mano di Sadduk, il preposto agli affari. 6 E le restanti parole, ecco, sono scritte nei libri dei re di Giuda e d'Israele<sup>c</sup>...

---

a. cf. IV Reg. 21, 6 ; 17, 17 LXX ; II Par. 33, 6 LXX ; Ier. 14, 14 ; Mich. 3, 6 ; Ez. 13, 6-8.23

b. cf. Ier. 11, 21-23 ; 28, 1

c. cf. II Par. 32, 32

#### 1.3.4. L'APPARAT DES SOURCES

Pour l'édition de certains textes, il convient d'indiquer les sources que l'auteur a utilisées. Cet apparat des sources prend place sous la traduction (entre cette dernière et l'apparat scripturaire). Les renvois se font aux divisions du texte et, si nécessaires, aux lignes de l'édition. Aucun signe n'est placé dans le texte.

exemple :

I 1 Avvenne nel venticinquesimo anno di regno di Ezechia in Gerusalemme, che questi chiamò suo figlio Manasse, di undici anni, in presenza del profeta Isaia e di Iasum suo figlio. 2 E quando egli fu venuto, gli trasmise le parole della profezia, che il beato Isaia in persona aveva viste, e la discesa e l'uscita del Diletto dal settimo cielo verso gli inferi, e la trasformazione in cui si trasformò in presenza dei suoi discepoli<sup>a</sup>, e le parole che il re Ezechia in persona aveva visto nel corso della sua malattia. 3 E quando Somnas, lo scriba, e Asur, il memoria-

lista<sup>b</sup>, udirono che il grande Isaia stava venendo da Galgala a Gerusalemme, e con lui quaranta figli di profeti e il suo proprio figlio Iasum, annunziarono a Ezechia la sua venuta.

- 
1. cf. *AI* 1, 1-2 ; 6, 1
  2. cf. *AI* 1, 2.4 ; 3, 13 ; 9, 16 ; 10, 8.10
  3. cf. *AI* 1, 5 ; 6, 1.17

- 
- a. cf. Matth. 17, 2 par Marc. 9, 2
  - b. cf. Is. 36, 22 ; 37, 2

### 1.3.5. LA TRADUCTION

La traduction répondra à deux exigences. D'une part, elle doit refléter fidèlement le texte édité et rendre compte de son style et de ses difficultés. D'autre part, elle doit être agréable à lire. On n'utilisera de signes explicatifs (parenthèses pour des mots nécessaires dans la langue moderne) que parcimonieusement. On peut signaler en note une traduction plus littérale ou une autre traduction possible.

### 1.3.6. LES NOTES

Les notes prennent place sous la traduction. Elles ne doivent pas faire double emploi avec le commentaire, mais se limiter aux explications concernant l'établissement du texte et le choix de la traduction, aux renvois à des textes parallèles, ainsi qu'à des renvois bibliographiques (pour ces derniers, voir ci-dessous 1.4).

### 1.4. Le commentaire

Dans le commentaire, l'auteur tente de dégager le contexte littéraire et historique dans lequel le texte a vu le jour et de retracer son évolution. Il veillera à suivre le texte de près, à bien structurer son exposé et à adopter un style simple, tenant compte du fait que les lecteurs ne possèdent pas nécessairement une connaissance approfondie de la langue du commentaire. Les renvois bibliographiques sont placés en note. On pourra garder dans le texte les renvois internes – « voir ci-dessus, p. xxx » ; « cf. *infra*, p. xxx, n. yyy » ; « cf. *supra*, CCSA 23, p. xxx » (pour des ouvrages en plusieurs tomes à pagination discontinuée) –, les renvois au texte édité et à quelques ouvrages siglés.

Dans les notes, les renvois bibliographiques sont de trois types :

(1) *Les ouvrages siglés*. Les renvois aux ouvrages siglés ne peuvent être abrégés davantage (pas de *op. cit.*, *art. cit.*, *loc. cit.*, *ibid.*).

exemples :

(3) É. de Strycker a démontré que la forme courte traduite dans les ch. XVIII-XXI par le témoin le plus ancien du *Protévangile*, à savoir le papyrus *Bodmer 5* (début du IV<sup>e</sup> s.), est secondaire (DE STRYCKER, p. 377-392).

(4) DE STRYCKER, p. 377-392.

(5) Voir DE STRYCKER, p. 392-404, pour l'unité de l'œuvre au niveau rédactionnel. Pour les traditions juives et chrétiennes sur la mort de Zacharie, voir en dernier lieu J.-D. DUBOIS, *Études sur l'apocryphe de Zacharie*, Oxford 1978.

(2) *Les ouvrages figurant dans la bibliographie*. Pour renvoyer aux ouvrages fréquemment utilisés qui figurent dans la bibliographie on peut se contenter d'une citation abrégée : Initiale du prénom, nom de l'auteur, titre abrégé.

exemples :

(4) Sur le problème de l'appellation de ces écrits, voir É. JUNOD, « 'Apocryphes du Nouveau Testament' », p. 17-46.

(5) Voir *CANT* 50.

(6) La bibliographie sur la croyance relative à la mort et au devenir posthume de Marie en Orient et en Occident est abondante. Voir en dernier lieu S. C. MIMOUNI, *Dormition et Assomption de Marie*.

(3) *Les ouvrages cités uniquement en note.* Ces ouvrages sont cités la première fois *in extenso* (selon les principes énoncés ci-dessus, 1.2.2.); ensuite, on s'y référera par *op. cit.* ou *art. cit.*, en ajoutant entre parenthèses carrées l'endroit où l'article ou l'ouvrage a été cité pour la première fois si la distance dépasse les cinq notes.

exemples :

p. 57 :

(1) É. COTHENET, «Le Protévangile de Jacques : origine, genre et signification d'un premier midrash chrétien sur la Nativité de Marie», dans *Aufstieg und Niedergang der römischen Welt* II, 25, 6 (Berlin - New York 1988), p. 4257-4258. Voir également J. MAIER, *Jesus von Nazareth in der talmudischen Überlieferung*, Darmstadt 1978, p. 249-267.

(2) DE STRYCKER, p. 404-406.

(3) Voir E. NORELLI, «Avant le canonique et l'apocryphe : aux origines des récits de la naissance de Jésus», *RThPh* 126 (1994), p. 305-324, spéc. p. 320-324, et E. NORELLI, *Ascensio Isaiae. Commentarius* (CCSA 8), Turnhout 1995, p. 538-562.

(4) É. COTHENET, *art. cit.*, p. 4259-4263. Pour les modèles vétéro-testamentaires voir P. A. VAN STEMPVOORT, «The Protevangelium Jacobi, the Sources of Its Theme and Style and Their Bearing on Its Date», dans *Studia Evangelica* 3, F. L. CROSS, éd. (TU 88), Berlin 1964, p. 410-426.

p. 70 :

(1) DE STRYCKER, p. 423. H. R. SMID, *Protevangelium Jacobi. A Commentary*, Assen 1965, p. 20-22 et É. COTHENET, «Protévangile de Jacques», *Dictionnaire de la Bible. Supplément* 8 (Paris 1972), col. 1383, et *art. cit. (supra, p. 57, n. 1), p. 4267*, se rallie à la thèse qui situe le texte plutôt dans les milieux syriens.

## 1.5. Les index

### 1.5.1. INDEX SCRIPTURAIRE

L'index scripturaire rassemble tous les renvois aux textes bibliques – de l'introduction, du texte, du commentaire et des notes – dans l'ordre donné pour les abréviations des livres bibliques (cf. 4.1.2.). Sur la colonne de gauche, on indique les péricopes (dans l'ordre décroissant de leur étendue), dans la colonne de droite les pages où le texte est cité.

exemple :

**Genèse**

1-11	367, 401, 519
1-2	233
1, 1 - 2, 4	111, 209, 408
1, 1	111, 317

### 1.5.2. INDEX ONOMASTIQUE

L'index onomastique comprend les noms propres et les noms de lieu.

Pour les textes édités, ces noms figurent dans l'*index uerborum*. Dans l'index onomastique, il suffira donc d'y renvoyer. Dans le cas où plusieurs textes de traditions linguistiques différentes sont édités dans le même volume, il est utile de réunir les noms propres des textes en un «index des noms propres figurant dans les textes édités» lequel peut être imprimé à part.

Les noms d'auteurs ou de personnages considérés comme tels ne figurent dans l'index onomastique que pour les endroits où ils apparaissent comme personnages et non comme auteurs.

exemples :

Pella : 262, 263, 264  
 Pierre : 47, 55, 60, 179, 191, 195,  
 199, 200, 207, 238, 244, 246,  
 247, 262, 263, 301, 367, 401  
 Pilate : 191, 576, 577  
 Pistis Sophia : 587

### 1.5.3. INDEX DES TEXTES ET AUTEURS ANCIENS

L'index doit être, comme les précédents, aussi complet que possible ; la limite chronologique des textes et auteurs à retenir doit être fixée en fonction du texte étudié.

exemples :

<i>Actes de Pierre et Paul</i>		<i>Actes de Thomas</i>	20, 465
33	179	grec	
		25	521
<i>Actes de Pierre et Simon</i>		32	578
8	578	111	271
20	188	syriaque	
24	42, 460, 549, 558, 559, 560	27	523
<i>Actes de Pilate</i>	20, 465	BARDÉSANE	
grec		<i>Livre des lois des pays</i>	273
II 4(20)-7(23)	469		
II 6(22)	466	<i>2 Baruch</i>	336
latin A		1, 3	115, 273
3, 19	205	20, 5 - 21, 1	132
II 4(20)-8(24)	469	64, 3	109
latin B		BASILIDE	
II 6(22)-8(24)	469	<i>Commentaire de l'Évangile</i>	
II 8(24)	466	livre 23	188

### 1.5.4. INDEX THÉMATIQUE

L'index thématique regroupe les thèmes historiques et théologiques mentionnés dans le commentaire.

Il se présente de la même manière que l'index onomastique.

### 1.5.5. INDEX DES MANUSCRITS

L'index des manuscrits énumère tous les manuscrits décrits ou mentionnés dans le volume selon la langue, le lieu de conservation (ville et bibliothèque) et la cote actuelle.

exemples :

#### MANUSCRITS GRECS

##### New York

Pierpont Morgan Library  
*Pap. G. 1* : 133-136, 145, 178, **201-203**, 301, 322, 356

##### Paris

Bibliothèque nationale de France  
*1534* : 323-324, 344

**Rome**

Bibliothèque vaticane  
*Ottob. 27b* : 112  
*Palat. gr. 27* : 223, 342

## MANUSCRITS LATINS

**Alençon**

Bibliothèque municipale  
*17* : 222, 333, 444, 555

**Aschaffenburg**

Hofbibliothek  
*47b* : 222, 333, 444, 555

**Bamberg**

Staatsbibliothek  
*Theol. 25* : 222, 333, 444, 555

**Bâle**

Universitätsbibliothek  
*B V 32* : 222, 333, 444, 555  
*B IX 32* : 222, 333, 444, 555  
*B X 15* : 222, 333, 444, 555  
*B X 42* : 222, 333, 444, 555

**Bénévent**

Biblioteca capitolare  
*1* : 222, 333, 444, 555

**Berlin**

Staatsbibliothek Preußischer  
 Kulturbesitz  
*Phillipps 1839* : 222, 333, 444, 555  
*Phillipps 1874* : 222, 333, 444, 555

**Besançon**

Bibliothèque municipale  
*187* : 222, 333, 444, 555

**Bruxelles**

Bibliothèque royale  
*98-100* : 222, 333, 444, 555  
*7993-7996* : 222, 333, 444, 555

**Cambrai**

Bibliothèque municipale  
*528* : 222, 333, 444, 555  
*530* : 222, 333, 444, 555  
*532* : 222, 333, 444, 555  
*830* : 222, 333, 444, 555

**Cambridge**

Christ's College  
*8* : 222, 333, 444, 555  
 Emmanuel College  
*I.3.3* : 222, 333, 444, 555  
 Jesus College  
*Q.D.4* : 222, 333, 444, 555  
 Pembroke College  
*111* : 222, 333, 444, 555

**1.5.6. INDEX DES MOTS DES TEXTES ÉDITÉS.**

Tous les mots des textes édités — à l'exception de quelques termes trop souvent utilisés (comme les articles ou le mot « et ») — figurent dans cet index. Il est confectionné sur la base d'une concordance complète des textes et inclut les variantes de l'apparat.

## 2. De l'utilisation des disquettes

Les termes du contrat avec la maison Brepols prévoient de fournir des **manuscrits** mis en forme selon les présentes directives. Cependant, l'utilisation d'un traitement de texte facilite la préparation de ce manuscrit à l'impression. Aussi encourageons-nous la création de manuscrits électroniques, de préférence sous les systèmes d'exploitation Ms-Dos, Windows ou Macintosh et par un traitement de texte comme Word ou Wordperfect.

Le respect de quelques conseils facilitera le transcodage.

- Veillez à la cohérence de votre manuscrit.

- Utilisez votre traitement de texte tel qu'il a été conçu<sup>1</sup>.

- Pour la mise en forme des **caractères**, utilisez au maximum les possibilités offertes par votre traitement de texte (italiques, gras, petites capitales, exposants, etc.)<sup>1</sup>.

- Ne mettez pas d'espace devant les signes de ponctuation.

- Ne vous préoccupez pas de la mise en forme des **paragraphes** et des **pages**. La présentation définitive sera confiée à l'imprimeur ; aussi faut-il éviter de vouloir simuler le résultat final à l'aide de votre traitement de texte. Surtout, n'introduisez jamais de coupures de mot, de saut de ligne, de tabulations en fin de ligne, de notes marginales...

- Pour les tables, les registres et les retraits, utilisez la tabulation (en définissant des taquets) et non pas la touche d'espace ; toutes les espaces multiples et les tabulations multiples seront réduites à une seule !

- Enregistrez les différentes parties du volume (introduction, texte, traduction, appareils, etc.) dans différents fichiers.

- Ne surchargez pas votre disquette et gardez-en une copie.

Et avant tout : Envoyez une disquette d'essai à la rédaction avant de saisir votre texte.

---

<sup>1</sup> Certains traitement de texte ne permettent pas d'utiliser les petites capitales. Dans ce cas, évitez de "bricoler" en utilisant des capitales en plus petite taille, mais marquez le début et la fin des petites capitales par un signe univoque (p. ex \$KAuteur\$k).

### **3. De la fabrication du volume de la *Series apocryphorum***

Une fois le volume accepté par le comité de l'AELAC, il parcourt les étapes suivantes.

(1) Dernières retouches par l'auteur (en appliquant les présentes directives et d'autres convenues au moment de l'acceptation du manuscrit).

(2) Vérifications, harmonisations et mise en forme définitive par la rédaction.

(3) Remise des textes et apparats à l'imprimeur.

(4) Analyse des textes pour l'établissement de la concordance.

(5) Remise de l'ensemble du manuscrit à l'imprimeur.

(6) Correction des premières épreuves du texte et de l'apparat ; vérification de l'analyse des textes pour la concordance.

(7) Correction des premières épreuves du reste du manuscrit.

(8) Mise en page du texte, puis du reste du manuscrit.

(9) Correction des deuxièmes épreuves et confection des index.

(10) Correction des troisièmes épreuves et bon-à-tirer

(11) Correction et mise en page des index.

(12) Correction des index et bon-à-tirer.

(13) Sortie et expédition du volume.



## 4. Abréviations et sigles

Les abréviations et sigles permettent de gagner de la place et d'éviter des répétitions inutiles. Elles allègent le texte et en facilitent la lecture. Elles doivent donc être assez explicites (comporter un minimum de caractères). Il est indispensable de les résoudre et de les expliquer dans les listes figurant au début de l'ouvrage.

### 4.1. Abréviations des livres bibliques

#### 4.1.1. DANS LE TEXTE (APPARAT SCRIPTURAIRE)

Les apparats sont écrits en latin. On utilisera donc les abréviations latines habituelles du *Corpus christianorum* (première colonne de la liste des abréviations ci-dessous).

#### 4.1.2. DANS L'INTRODUCTION, LES NOTES ET LE COMMENTAIRE

Pour l'introduction, les notes et le commentaire, on utilisera les abréviations correspondant à la langue de rédaction de ces éléments selon la liste suivante :

latin	français	CCSA		
		anglais	italien	allemand
Gen.	Gen	Gen	Gen	Gen
Ex.	Ex	Ex	Es	Ex
Leu.	Lév	Lev	Lv	Lev
Num.	Nombr	Num	Nm	Num
Deut.	Deut	Deut	Dt	Dtn
Ios.	Jos	Josh	Gs	Jos
Iud.	Jug	Judg	Gdc	Ri
Ruth	Ruth	Ruth	Rt	Rut
I Reg.	1 Sam	1 Sam	1 Sam	1 Sam
II Reg.	2 Sam	2 Sam	2 Sam	2 Sam
III Reg.	1 Rois	1 Kgs	1 Re	1 Kön
IV Reg.	2 Rois	2 Kgs	2 Re	2 Kön
I Par.	1 Chr	1 Chr	1 Cr	1 Chr
II Par.	2 Chr	2 Chr	2 Cr	2 Chr
I Esdr.	Esd	Ezra	Esd	Esra
II Esdr.	Néh	Neh	Ne	Neh
Tob.	Tob	Tob	Tb	Tob
Iudith	Judith	Jdt	Gdt	Jdt
Esth.	Esther	Esth	Est	Est
Iob	Job	Job	Gb	Ijob
Ps.	Ps	Ps	Sal	Ps
Prou.	Prov	Prov	Pr	Spr
Eccle.	Qoh	Qoh	Qo	Koh
Cant.	Cant	Song	Ct	Hld
Sap.	Sag	WisSol	Sap	Weish
Eccli.	Sir	Sir	Sir	Sir
Is.	És	Isa	Is	Jes
Ier.	Jér	Jer	Ger	Jer
Thren.	Lam	Lam	Lam	Klgl
Bar.	Bar	Bar	Bar	Bar
Ez.	Éz	Ezek	Ez	Ez
Dan.	Dan	Dan	Dn	Dan
Os.	Os	Hos	Os	Hos
Ioel	Joël	Joel	Gl	Joël
Am.	Amos	Amos	Am	Am
Abd.	Abd	Obad	Abd	Obd
Ion.	Jonas	Jonah	Gn	Jona
Mich.	Mich	Micah	Mi	Mi

latin	français	CCSA anglais	italien	allemand
Nah.	Nah	Nah	Na	Nah
Hab.	Hab	Hab	Ab	Hab
Soph.	Soph	Zeph	Sof	Zef
Agg.	Aggée	Hag	Ag	Hag
Zach.	Zach	Zech	Zc	Sach
Mal.	Mal	Mal	Ml	Mal
I Mach.	1 Macc	1 Mac	1 Mac	I Makk
II Mach.	2 Macc	2 Mac	2 Mac	II Makk
Matth.	Mt	Mt	Mt	Mt
Marc.	Mc	Mk	Mc	Mk
Luc.	Lc	Lk	Lc	Lk
Ioh.	Jn	Jn	Gv	Joh
Act.	Act	Acts	At	Apg
Rom.	Rom	Rom	Rm	Röm
I Cor.	1 Cor	1 Cor	1 Cor	1 Kor
II Cor.	2 Cor	2 Cor	2 Cor	2 Kor
Gal.	Gal	Gal	Gal	Gal
Eph.	Éph	Eph	Ef	Eph
Phil.	Phil	Phil	Fil	Phil
Col.	Col	Col	Col	Kol
I Thess.	1 Thess	1 Thes	1 Ts	1 Thess
II Thess.	2 Thess	2 Thes	2 Ts	2 Thess
I Tim.	1 Tim	1 Tim	1 Tm	1 Tim
II Tim.	2 Tim	2Tim	2 Tm	2 Tim
Tit.	Tit	Tit	Tt	Tit
Philem.	Philem	Phlm	Fm	Phlm
Hebr.	Hébr	Heb	Eb	Hebr
Iac.	Jac	Jas	Gc	Jak
I Petr.	1 Pierre	1 Pet	1 Pt	1 Petr
II Petr.	2 Pierre	2 Pet	2 Pt	2 Petr
I Ioh.	1 Jn	1 Jn	1 Gv	1 Joh
II Ioh.	2 Jn	2 Jn	2 Gv	2 Joh
III Ioh.	3 Jn	3 Jn	3 Gv	3 Joh
Iudae	Jude	Jude	Gd	Jud
Apoc.	Apoc	Rev	Ap	Offb
Or. Man.	PrManasse	PrMan		OrMan
III Esdr.	3 Esd	2 Ezra	3 Esd	3 Esr
IV Esdr.	4 Esd	4 Ezra	4 Esd	4 Esr

## 4.2. Abréviations des textes et auteurs anciens

### 4.2.1. LES TEXTES APOCRYPHES

Pour l'abréviation des textes apocryphes, il convient de suivre, dans la mesure du possible, le principe suivant :

« Genre littéraire » + Nom + langue

« Genre littéraire »	Nom du personnage	langue
Act = Actes	Abr = Abraham	ar = arabe
Ap = Apocalypse	And = André	aram = araméen
Asc = Ascension	Dan = Daniel	arm = arménien
Chr = Chronique	És = Ésaïe	cop = copte
Doc = Doctrine	Esd = Esdras	éth = éthiopien
Dorm = Dormition	Jér = Jérémie	géo = géorgien
Év = Évangile	Jn = Jean	gr = grec
Ép = Épître	Pe = Pierre	hébr = hébreu
Hist = Histoire	Pil = Pilate	slav = slave
Mart = Martyre	Pl = Paul	lat = latin
Pass = Passion	Sédr = Sédrach	
Ps = Psaume	Soph = Sophonie	
Sag = Sagesse	Thom = Thomas	
Test = Testament		
Trans = Transitus		
Vis = Vision		

Liste des abréviations françaises des principaux textes :

<i>ActAnd</i>	<i>Actes d'André</i>
<i>ActAndMt</i>	<i>Actes d'André et de Matthias</i>
<i>ActAndPe</i>	<i>Actes d'André et de Pierre</i>
<i>ActAndPl</i>	<i>Actes d'André et de Paul</i>
<i>ActBarn</i>	<i>Actes de Barnabé</i>
<i>ActJac</i>	<i>Actes de Jacques</i>
<i>ActJn</i>	<i>Actes de Jean</i>
<i>ActJn Pr</i>	<i>Actes de Jean par Prochore</i>
<i>ActJn Rome</i>	<i>Actes de Jean à Rome</i>
<i>ActMc</i>	<i>Actes de Marc</i>
<i>ActPe</i>	<i>Actes de Pierre</i>
<i>ActPeAnd</i>	<i>Actes de Pierre et André</i>
<i>ActPePl</i>	<i>Actes de Pierre et Paul</i>
<i>ActPl</i>	<i>Actes de Paul</i>
<i>ActPlThècle</i>	<i>Actes de Paul et Thècle</i>

<i>ActPhil</i>	<i>Actes de Philippe</i>
<i>ActPil</i>	<i>Actes de Pilate</i>
<i>ActThad</i>	<i>Actes de Thaddée</i>
<i>ActThom</i>	<i>Actes de Thomas</i>
<i>ActTim</i>	<i>Actes de Timothée</i>
<i>ActTite</i>	<i>Actes de Tite</i>
<i>ActXant</i>	<i>Vies de Xanthippe, Polyxène et Rébecca</i>
<i>ApAbr</i>	<i>Apocalypse d'Abraham</i>
<i>ApBar éth</i>	<i>Apocalypse de Baruch éthiopienne (ou 1 Bar)</i>
<i>ApBar gr</i>	<i>Apocalypse de Baruch grecque (ou 3 Bar)</i>
<i>ApBar syr</i>	<i>Apocalypse de Baruch syriaque (ou 2 Bar)</i>
<i>ApÉlie</i>	<i>Apocalypse d'Élie</i>
<i>ApEsd gr</i>	<i>Apocalypse d'Esdras grecque</i>
<i>ApHen éth</i>	<i>Apocalypse d'Hénoch en éthiopien (ou 1 Hen)</i>
<i>ApHen slav</i>	<i>Livre des secrets d'Hénoch en slave (ou 2 Hen)</i>
<i>ApHen hebr</i>	<i>Apocalypse d'Hénoch en hébreu (ou 3 Hen)</i>
<i>ApMar gr</i>	<i>Apocalypse de Marie grecque</i>
<i>ApMar éth</i>	<i>Apocalypse de Marie éthiopienne</i>
<i>ApPe</i>	<i>Apocalypse de Pierre (éthiopien par défaut)</i>
<i>ApPl</i>	<i>Apocalypse de Paul (grec par défaut)</i>
<i>ApSéd</i>	<i>Apocalypse de Sédrach</i>
<i>ApSoph</i>	<i>Apocalypse de Sophonie</i>
<i>ApocÉz</i>	<i>Apocryphe d'Ézechiel</i>
<i>AscÉs</i>	<i>Ascension d'Ésaïe</i>
<i>DocAddai</i>	<i>Doctrine d'Addaï</i>
<i>DormMarie</i>	<i>Dormition de Marie</i>
<i>EnfSauv</i>	<i>Livre de l'enfance du Sauveur</i>
<i>ÉpApôtres</i>	<i>Épître des apôtres</i>
<i>ÉpLaod</i>	<i>Épître aux Laodicéens</i>
<i>ÉpLent</i>	<i>Épître à Lentulus</i>
<i>ÉvBarn</i>	<i>Évangile de Barnabé</i>
<i>ÉvDouze</i>	<i>Évangile des Douze apôtres</i>
<i>ÉvÉb</i>	<i>Évangile des Ébionites</i>
<i>ÉvÉg</i>	<i>Évangile des Égyptiens</i>
<i>ÉvEnf ar</i>	<i>Évangile arabe de l'enfance</i>
<i>ÉvEnf arm</i>	<i>Évangile arménien de l'enfance</i>
<i>ÉvGam</i>	<i>Évangile de Gamaliel</i>
<i>ÉvHébr</i>	<i>Évangile des Hébreux</i>
<i>ÉvJn ar</i>	<i>Évangile arabe de Jean</i>
<i>ÉvMc</i>	<i>Évangile secret de Marc</i>
<i>ÉvNaz</i>	<i>Évangile des Nazaréens</i>
<i>ÉvPhil</i>	<i>Évangile de Philippe</i>
<i>ÉvPe</i>	<i>Évangile de Pierre</i>

<i>HistEnfJés</i>	<i>Histoire de l'enfance de Jésus (Évangile de l'enfance du Pseudo-Thomas)</i>
<i>HistJos</i>	<i>Histoire de Joseph le charpentier</i>
<i>HistVierge</i>	<i>Histoire de la Vierge</i>
<i>JosAs</i>	<i>Joseph et Aseneth</i>
<i>Jub</i>	<i>Livre des Jubilés</i>
<i>MartMt</i>	<i>Martyre de Matthieu</i>
<i>MartPePl</i>	<i>Martyre de Pierre et de Paul</i>
<i>NatMarie</i>	<i>Nativité de Marie</i>
<i>OdSal</i>	<i>Odes de Salomon</i>
<i>OrSib</i>	<i>Oracles sibyllins</i>
<i>ParalJér</i>	<i>Paralipomènes de Jérémie</i>
<i>PassBarth</i>	<i>Passion de Barthélemy</i>
<i>PrédPe</i>	<i>Prédication de Pierre</i>
<i>ProtévJac</i>	<i>Protévangile de Jacques</i>
<i>PsSal</i>	<i>Psaumes de Salomon</i>
<i>Ps-Mt</i>	<i>Évangile de l'enfance du Pseudo-Matthieu</i>
<i>QuestBarth</i>	<i>Questions de Barthélemy</i>
<i>RésBarth</i>	<i>Livre de la Résurrection de Jésus-Christ par l'apôtre Barthélemy</i>
<i>TestAbr</i>	<i>Testament d'Abraham</i>
<i>TestIsaac</i>	<i>Testament d'Isaac</i>
<i>TestJac</i>	<i>Testament de Jacob</i>
<i>TestJob</i>	<i>Testament de Job</i>
<i>TestMoïse</i>	<i>Testament de Moïse</i>
<i>TestPat</i>	<i>Testament des 12 Patriarches</i>
<i>TestAser</i>	<i>Testament d'Aser</i>
<i>TestBenr</i>	<i>Testament de Benjamin</i>
<i>TestDan</i>	<i>Testament de Dan</i>
<i>TestGad</i>	<i>Testament de Gad</i>
<i>TestIss</i>	<i>Testament d'Issachar</i>
<i>TestJos</i>	<i>Testament de Joseph</i>
<i>TestJud</i>	<i>Testament de Juda</i>
<i>TestLévi</i>	<i>Testament de Lévi</i>
<i>TestNeph</i>	<i>Testament de Nephtali</i>
<i>TestRub</i>	<i>Testament de Ruben</i>
<i>TestSim</i>	<i>Testament de Siméon</i>
<i>TestZab</i>	<i>Testament de Zabulon</i>
<i>TestSeigneur</i>	<i>Testament du Seigneur</i>
<i>VieAdam</i>	<i>Vie d'Adam et d'Ève</i>
<i>VieAnd</i>	<i>Vie d'André</i>
<i>ViePropb</i>	<i>Vies des Prophètes</i>
<i>VisEsd</i>	<i>Vision d'Esdras</i>
<i>1 ApJn</i>	<i>1<sup>ère</sup> Apocalypse de Jean</i>

1 Bar	1 Baruch (ou <i>Apocalypse de Baruch éthiopienne</i> )
1 Hén	1 Hénoch (ou <i>Apocalypse d'Hénoch en éthiopien</i> )
2 ApJn	2 <sup>e</sup> <i>Apocalypse de Jean</i>
2 Bar	2 Baruch (ou <i>Apocalypse de Baruch syriaque</i> )
3 ApJn	3 <sup>e</sup> <i>Apocalypse de Jean</i>
3 Bar	3 Baruch (ou <i>Apocalypse de Baruch grecque</i> )
2 Hén	2 Hénoch (ou <i>Livre des secrets d'Hénoch en slave</i> )
3 Hén	3 Hénoch (ou <i>Apocalypse d'Hénoch en hébreu</i> )
4 Esd	4 <sup>e</sup> <i>livre d'Esdras</i>
5 Esd	4 <i>Esdras</i> 1-2
6 Esd	4 <i>Esdras</i> 15-16

Cette liste n'est pas exhaustive ; elle vise simplement à illustrer le principe. Il va de soi que les sigles varient d'une langue à l'autre. En plus, on pourra adopter pour les textes édités ou fréquemment utilisés dans le volume des sigles plus ramassés ; p. ex. dans un ouvrage sur les *Actes de Philippe*, on emploiera *A<sub>Ph</sub>* pour *Act<sub>Phil</sub>*.

#### 4.2.2. AUTRES «CORPORA»

Pour les autres textes, les sigles et abréviations usuels dans le domaine de recherche respectif peuvent être repris (p. ex. pour les textes de Nag Hammadi, les abréviations de la *Bibliothèque copte de Nag Hammadi*, Québec 1977 ss ; pour les textes de Qumrân, celles de la *Revue de Qumrân* ou de la *Revue biblique*). Il ne faudra cependant pas perdre de vue que les lecteurs de la *Series apocryphorum* ne sont pas tous des spécialistes de ces autres domaines.

#### 4.3. Abréviations de collections, revues, encyclopédies, dictionnaires, etc.

Pour les collections, revues, encyclopédies, dictionnaires on utilisera l'*Index international des abréviations pour la théologie et domaines apparentés* préparé par W. Schwertner (*Internationales Abkürzungsverzeichnis für Theologie und Grenzgebiete*, Berlin - New York, 1992<sup>2</sup>).

#### 4.4. Abréviations utilisées dans l'apparat

Dans l'apparat critique, qui est rédigé en latin, les mots fréquemment utilisés peuvent être abrégés.

a.c.	ante correctionem	in marg.	in margine
add.	addidit	leg.	legit
al.	alius	om.	omisit
cet.	ceteri	p.c.	post correctionem
cod.	codex	praem.	praemisit
codd.	codices	prop.	proposuit
coni.	coniecit	ras.	rasura
corr.	correxit	rel.	reliqui
del.	deleuit	rest.	restituit
ed.	editio, editor	scil.	scilicet
edd.	editiones, editores	scr.	scripsit
emend.	emendavit	secl.	seclusit
eras.	erasit	sub. l.	sub linea
exp.	expunxit	sup. l.	supra lineam
expl.	explicit	transp.	transposuit
inc.	incipit.	ut uid.	ut uidetur

Toutes les autres remarques — et en particulier celles à la première personne — sont écrites en toutes lettres : *scripsi*, *addidimus*, *conieci*.

## 5. Annexes



# Statuts de l'Association pour l'étude de la littérature apocryphe chrétienne

## DISPOSITIONS GÉNÉRALES

### *Article 1 : Nom et siège*

Sous le nom de « Association pour l'étude de la littérature apocryphe chrétienne » il existe, au sens des articles 60 et suivants du Code civil suisse, une association organisée corporativement dont le siège est à l'Institut romand des sciences bibliques à Lausanne<sup>1</sup>.

### *Article 2 : But*

L'Association pour l'étude de la littérature apocryphe chrétienne (ci-après « l'Association ») a pour but d'assurer la rédaction de la « Series apocryphorum » du « Corpus christianorum » et, plus généralement, de contrôler le bon déroulement de l'œuvre de rédaction, traduction, édition et diffusion de celle-ci.

### *Article 3 : Actions*

Sans pour autant que cette liste soit limitative, l'Association entreprend, pour atteindre le but mentionné à l'article 2, les actions suivantes :

A. Elle choisit les différents auteurs de la Series apocryphorum et les remplace si nécessaire ; elle émet les directives, scientifiques ou autres, auxquelles les auteurs doivent se conformer, et conclut avec chacun de ceux-ci un contrat particulier d'édition ; elle approuve ou refuse les textes des auteurs ;

B. elle conclut avec l'éditeur du « Corpus christianorum » un contrat général concernant l'édition de la Series apocryphorum, et surveille le bon déroulement des opérations d'édition et de diffusion de la Series apocryphorum par l'éditeur.

---

<sup>1</sup> Art. 1 : modifié lors de l'assemblée générale du 29 juin 2007 ; la teneur initiale était : "Sous le nom de « Association pour l'étude de la littérature apocryphe chrétienne » il existe, au sens des articles 60 et suivants du Code civil suisse, une association organisée corporativement dont le siège est à Genève."

*Article 4 : Pas de but lucratif*

L'Association n'a aucun but lucratif.

**II. MEMBRES***Article 5 : Catégorie de membres*

Peuvent devenir membres de l'Association exclusivement les personnes pressenties par le Comité de l'Association comme auteurs d'une contribution à la Series apocryphorum.

Les membres de l'Association sont des personnes physiques.

*Article 6 : Admission*

Les membres sont admis par le Comité. Le Comité peut refuser une candidature, sans avoir à donner les motifs de son refus et sans recours.

*Article 7 : Démission*

Tout membre peut donner sa démission par écrit pour la fin d'une année, moyennant l'accomplissement de ses obligations statutaires.

**III. RESSOURCES***Article 8 : Ressources*

Les ressources de l'Association sont :

- a) les subventions, dons et legs pouvant être faits à l'Association ;
- b) les revenus éventuels que la vente de la Series apocryphorum lui procurerait.

Les membres ne payent pas de cotisation.

*Article 9 : Responsabilité*

La fortune et les revenus de l'Association répondent exclusivement de ses obligations.

La responsabilité personnelle des membres est exclue.

#### IV. ORGANES

##### *Article 10 : Organes*

Les organes de l'Association sont : l'Assemblée générale, le Comité et les vérificateurs des comptes.

##### *Article 11 : Assemblée générale*

L'Assemblée générale est le pouvoir suprême de l'Association. Elle se réunit en session ordinaire une fois par an et en session extraordinaire chaque fois que le Comité l'estime nécessaire ou que la demande en est faite par écrit au président par un cinquième des membres. L'Assemblée générale est convoquée par écrit au moins 14 jours à l'avance avec indication de l'ordre du jour.

##### *Article 12 : Attributions de l'Assemblée générale*

L'Assemblée générale a notamment pour tâches la nomination du Comité et des vérificateurs des comptes, l'approbation du rapport d'activité et la décharge au Comité, l'approbation des comptes, la modification des statuts, la dissolution et, d'une façon générale, l'examen des toutes les questions intéressant l'Association qui ne sont pas du ressort des autres organes sociaux.

##### *Article 13 : Le Comité*

Le Comité se compose d'au moins trois personnes élues pour une durée de trois ans et rééligibles<sup>1</sup>.

Le Comité comprend en permanence :

- un enseignant ou un chercheur de l'École pratique des hautes études ;

- un enseignant ou un chercheur d'une université romande, qui collabore avec l'Institut romand des sciences bibliques<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Art. 13, alinéa 1 : modifié lors de l'assemblée générale du 1<sup>er</sup> juillet 1994 ; la teneur initiale était : "Le comité se compose de trois personnes élues pour une durée de trois ans et rééligibles."

<sup>2</sup> Art. 13, alinéas 2-3 : modifié lors de l'assemblée générale du 29 juin 2007 ; la teneur initiale était : "Le Comité comprend en permanence : - un enseignant ou un chercheur de l'École pratique des hautes études (Ve section) ; - un enseignant ou un chercheur d'une faculté romande de théologie."

*Article 14 : Organisation du Comité et décision*

Le président est élu par l'Assemblée générale. Pour le reste le Comité s'organise lui-même.

Le Comité prend ses décisions à la majorité des voix.

*Article 15 : Attributions*

Le Comité a la compétence exclusive de gérer l'Association, entreprendre les actions nécessaires pour atteindre le but social, exécuter les décisions de l'Assemblée générale, prononcer les admissions, organiser le secrétariat scientifique. Le choix des différents auteurs de la Series apocryphorum et leur remplacement si nécessaire, l'émission des directives aux auteurs, la conclusion des contrats particuliers d'édition avec chaque auteur, la conclusion du contrat général d'édition avec l'éditeur et les relations avec celui-ci, sont en particulier de sa compétence exclusive.

Le Comité représente l'Association vis-à-vis des tiers par la signature collective du président et d'un autre de ses membres.

Le Comité peut recourir aux services de personnes extérieures à l'Association pour l'exécution de certaines de ses tâches.

*Article 16 : Vérificateurs des comptes*

Deux vérificateurs des comptes sont élus chaque année par l'Assemblée générale ; ils présentent à celle-ci un rapport écrit. Les vérificateurs des comptes sont rééligibles.

**V. DISPOSITIONS FINALES***Article 17 : Modification des statuts*

Les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'Assemblée générale réunissant au moins la moitié des membres et prise à la majorité des deux tiers des voix des membres présents.

*Article 18 : Dissolution*

La dissolution de l'Association peut être prononcée par une Assemblée générale extraordinaire spécialement convoquée à cet effet, réunissant au moins la moitié des membres et prise à la majorité des deux tiers des voix des membres présents.

En cas de dissolution, l'Assemblée générale extraordinaire décide à qui verser le solde actif éventuel.

*Article 19 : Droit supplétif*

Pour toute question qui ne serait pas réglée par les présents statuts, les dispositions du Code civil suisse s'appliqueront.

Les présents statuts ont été adoptés par l'Assemblée constitutive de l'Association tenue à Dole (France) le 18 juin 1981.

**VI. ANNEXE**

Sans pour autant inscrire ses décisions dans les statuts, l'Assemblée générale du 18 juin 1981 prévoit ce qui suit :

Un auteur qui vient de remettre ou qui va remettre son manuscrit définitif ne peut pas faire partie du Comité puisque celui-ci est chargé de l'acceptation et du contrôle des manuscrits.



## CONVENTION

Entre les soussignés :

- 1) L'Association pour la littérature apocryphe chrétienne, dont le siège social est à Genève  
représentée par MM. F. Bovon, P. Geoltrain et Fr. Schmidt,  
ci-après dénommée : l'ASSOCIATION
- 2) Sint-Pietersabdij, Steenbrugge, l'auteur du Corpus christianorum,  
domicilié à Baron Ruzettelaan, 435, à 8320 Brugge 4  
représentée par Dom Eligius Dekkers OSB  
ci-après dénommée : CORPUS CHRISTIANORUM
- 3) L'Institut des Sources Chrétiennes,  
domicilié à Rue du Plat, 29, 69002 Lyon  
représentée par son directeur, Claude Mondésert,  
ou son adjoint, Louis Doutreleau  
ci-après dénommée : SOURCES CHRÉTIENNES
- 4) La S.A. Brepols I.G.P.,  
domiciliée à Baron du Fourstraat 8, 2300 Turnhout  
représentée par son administrateur délégué, Michel Rolin  
ci-après dénommée : l'ÉDITEUR

il a été convenu ce qui suit :

### *Article 1*

La Series apocryphorum du Corpus christianorum est consacrée à l'édition, la traduction et l'étude des textes appartenant à la littérature apocryphe chrétienne.

Les textes appartenant à la littérature apocryphe chrétienne présentent chacun l'une ou l'autre des caractéristiques suivantes : ils peuvent être anonymes ou pseudonymes ; être consacrés à des

personnages du Nouveau Testament, voire de l'Ancien Testament ; être comparables à des écrits inclus dans le canon ; avoir été composés en référence à des écrits canoniques. Ils ont été tenus à l'écart du canon ou formellement rejetés.

Ces textes dépassent le cadre chronologique des trois premiers siècles et le cadre linguistique du grec et du latin.

Par littérature apocryphe chrétienne, il faut ainsi entendre

- les textes les plus anciens, réunis sous l'appellation traditionnelle d'Apocryphes du Nouveau Testament, c'est-à-dire les Évangiles (par ex. Évangile de Pierre, *Epistula apostolorum*), les Actes des apôtres (par ex. Actes de Jean, Actes d'André), les Apocalypses (par ex. Apocalypse de Pierre, Apocalypse de Paul) et les soi-disant Lettres (par ex. Épître du Ps-Tite) ;

- des textes pseudépigraphes ou anonymes issus de divers courants chrétiens ou judéo-chrétiens ; dont certains, rattachés à un personnage de l'Ancien Testament, ne sont pas à compter parmi les pseudépigraphes de l'Ancien Testament en raison des transformations chrétiennes dont ils sont marqués (par ex. V et VI Esdras, Ascension d'Ésaïe, Oracles Sibyllins, Apocalypse de Sédrach, etc...) ;

- des textes rédigés ou transmis en grec, latin ou d'autres langues, composés après la fixation du canon (III<sup>e</sup> s.), pouvant être des remaniements ou des versions d'écrits antérieurs aussi bien que des créations originales (par ex. les écrits du « cycle égyptien », les *Virtutes apostolorum* du Pseudo-Abdias, les remaniements, compilations ou paraphrases du moine Épiphane, de Nicéas de Thessalonique ou du Métaphraste ; les collections coptes des Actes apocryphes des Apôtres, l'Histoire syriaque de Jean ; les vies, les récits de voyage ou de reconnaissances, etc...).

Les volumes de la *Series apocryphorum* contiendront en règle générale l'édition et la traduction des textes ainsi qu'une introduction, une annotation, un commentaire et des indices. La part dévolue à l'introduction, à l'annotation et au commentaire ne devra en aucun cas excéder les trois quarts du volume.

Les volumes pourront contenir en tout ou en partie des versions (latine, orientale, etc.) de textes appartenant à la littérature apocryphe chrétienne, ainsi que des traductions de ces versions. Si l'édition de textes en langue orientale est jugée inopportune dans des cas précis, il ne sera donné qu'une traduction fondée sur une édition déjà existante.

Les traductions, introductions et commentaires seront rédigés en français ou en anglais, voire exceptionnellement dans une autre langue internationale. La publication d'au moins vingt volumes répondant aux normes ainsi définies est d'ores et déjà prévue.

Les volumes actuellement en préparation sont les suivants :

- Actes de Jean et autres textes sur Jean ; 2 vol. (É. Junod et J.-D. Kaestli)
- Actes d'André ; 1 vol. (J. M. Prieur)
- Actes de Pierre ; 1 vol. (G. Poupon)
- Actes de Philippe ; 2 vol. (F. Bovon et B. Bouvier)
- Actes de Paul ; 1 vol.
- Actes de Thomas : texte syriaque, texte grec, paraphrase de Nicéas et Métaphraste ; 3 vol. (P.H. Poirier avec Y. Tissot)
- Traduction de la version arménienne de textes apocryphes ; 2 vol. (L. Leloir)
- Collections coptes des Actes apocryphes ; 1 vol. (Fr. Morard)
- Apocalypse de Paul ; 1 vol.
- Cycle d'Abgar ; 1 vol. (A. Desreumaux)
- V et VI Esdras ; Apocalypse de Zacharie ; 1 vol. (P. Geoltrain et J.-D. Dubois)

#### *Article 2*

L'Association cède à l'Éditeur, qui accepte, pour tous les pays et pour toute la période de protection légale prévue dans la législation belge sur le droit d'auteur, aux clauses et conditions du présent contrat, le droit exclusif d'exploiter toute la propriété littéraire des ouvrages à paraître dans la Series apocryphorum qui a été définie à l'article 1.

### **OBLIGATIONS ET DROITS DE L'ASSOCIATION**

#### *Article 3*

L'Association, déclarant son œuvre inédite, garantit à l'Éditeur la jouissance entière et libre de toute servitude des droits cédés, contre tous troubles, revendications et évictions quelconques. Pour toute œuvre ou partie d'œuvre empruntée à un tiers, l'Association indiquera la source complète et précise.

L'Association veillera continuellement sur le haut niveau scientifique des ouvrages et ceci en dialogue régulier avec le Corpus christianorum.

L'Association garantit à l'Éditeur la continuité de ses activités par une équipe de collaborateurs compétents. Elle fournira les volumes que l'éditeur s'engage à publier suivant l'art. 7 de cette convention. Elle escompte fermement pouvoir poursuivre et achever la Series apocryphorum en collaboration avec les parties contractantes. Une réunion annuelle aura lieu et les délégués des quatre parties de la présente convention y seront invités ; à cette occasion, un rapport détaillé sur les activités en cours et les volumes en préparation sera présenté.

L'Association déclare conclure des contrats avec chacun des auteurs qui préparent les volumes de la Series apocryphorum au moment de l'acceptation du manuscrit et régler directement avec eux toutes les obligations et tous les droits revenant à ces auteurs ; ainsi l'Éditeur n'a aucun contact officiel direct avec les auteurs individuels, mais uniquement avec l'Association.

Les manuscrits ayant été achevés par les auteurs selon les directives générales pour la publication des textes dans le Corpus christianorum et approuvés par l'Association seront soumis par celle-ci au Corpus christianorum. Celui-ci examinera ou fera examiner les manuscrits par un expert de son choix et communiquera son avis à l'Association.

Dans le cas où cet avis implique des modifications et où l'Association estime qu'elle peut en tenir compte, les manuscrits devront être mis au point définitivement : ils seront alors remis à l'Éditeur.

En cas de désaccord sur la qualité du travail proposé entre l'Association, le Corpus christianorum et les Sources Chrétiennes, on peut prévoir le recours à un tiers choisi à l'amiable par les trois contractants. En ce cas, l'avis de ce tiers a pouvoir de décision finale.

Le manuscrit sera remis à l'Éditeur dans un état définitif de façon à éviter entièrement les corrections d'auteurs ; l'Éditeur n'assumera qu'exceptionnellement 10 % des frais de la composition pure comme frais de corrections d'auteurs ; les frais dépassant ces 10 % seront facturés à l'Association.

L'Association s'engage à prendre les dispositions nécessaires de façon à ce que les épreuves soient corrigées dans le délai fixé d'un commun accord.

*Article 4*

L'Association touchera un honoraire de 6 % calculé sur le prix fort de vente de l'édition brochée, hors toute taxe, des exemplaires réellement vendus ; elle recevra 25 exemplaires (13 ex. reliés et 12 ex. brochés) et en plus 6 exemplaires de l'édition reliée destinés à l'auteur, et ce pour tous les volumes à paraître dans la Series apocryphorum. La rémunération sera nette.

Le Corpus christianorum, les Sources Chrétiennes et l'Éditeur dirigeront tous les textes se rapportant à la littérature apocryphe chrétienne vers l'Association, sauf exceptionnellement et après accord pour tel ou tel auteur particulier à publier p. ex. dans les Sources Chrétiennes.

Il est entendu aussi que, s'il semble opportun de publier dans une collection de poche les traductions des apocryphes déjà parus dans la Series apocryphorum toutes les parties concernées s'arrangeront pour trouver une entente après concertation.

**OBLIGATIONS ET DROITS DU CORPUS CHRISTIANORUM ET DES SOURCES CHRÉTIENNES***Article 5*

Le Corpus christianorum accepte que la Series apocryphorum paraisse dans la collection intitulée «Corpus christianorum» ; il accepte que le titre de cette collection soit imprimé sur la couverture et sur les pages-titres des volumes à paraître dans la Series apocryphorum.

Les Sources Chrétiennes acceptent que leur nom figure sur la couverture et/ou les pages-titres ; la mention exacte reste à préciser.

Le Corpus christianorum et les Sources Chrétiennes ont un droit de regard sur les textes à publier dans la Series apocryphorum et auront le droit d'examiner ou de faire examiner les textes proposés pour l'impression, par un spécialiste de leur centre de rédaction ou par tout autre expert de leur choix.

Après examen et dans un délai à fixer par les parties concernées, le Corpus christianorum fera connaître son avis concernant les textes soumis par l'Association. S'il s'avère que celle-ci puisse tenir compte de l'avis émis par le Corpus christianorum, le manuscrit concerné pourra être préparé définitivement pour l'envoi à l'Éditeur.

En cas de désaccord sur la qualité du travail proposé, entre l'Association, le Corpus christianorum et les Sources Chrétiennes on peut prévoir le recours à un tiers choisi à l'amiable par les trois contractants (cf. art. 3).

#### *Article 6*

Le Corpus christianorum recevra de l'éditeur un honoraire de 2 % calculé sur le prix fort de vente de l'édition brochée, hors toute taxe, des exemplaires réellement vendus ; il recevra en outre 6 exemplaires de l'édition reliée des volumes à paraître dans la Series apocryphorum.

Les Sources Chrétiennes recevront de l'éditeur un honoraire de 1 % calculé sur le prix fort de vente de l'édition brochée, hors toute taxe, des exemplaires réellement vendus et 6 exemplaires de l'édition reliée des volumes à paraître dans la Series apocryphorum.

### **OBLIGATIONS ET DROITS DE L'ÉDITEUR**

#### *Article 7*

L'Éditeur s'engage à assurer à ses risques et périls et à ses frais la publication, la promotion et la diffusion des volumes à paraître dans la Series apocryphorum. Il s'engage à effectuer un tirage minimum de 1200 exemplaires de chaque volume de la Series apocryphorum. Après la publication de 5 volumes dans la Series apocryphorum, l'Éditeur en examinera soigneusement la rentabilité et il est autorisé à en arrêter la publication si ces volumes entraînent des pertes pour lui. Toutefois, avant d'arrêter la publication, l'Éditeur exposera aux parties contractantes la situation financière de la Series apocryphorum et cherchera avec elles une entente sur l'avenir de la Series apocryphorum. De toutes façons, en cas d'interruption de la publication, le droit à la collection des Apocryphes revient à l'Association.

L'Éditeur arrêtera semestriellement au 30 juin et au 30 décembre de chaque année les comptes de l'ensemble des honoraires, il en adressera un relevé aux parties concernées et en réglera le solde créditeur avant la fin du troisième mois qui suit la date susdite.

L'Éditeur s'engage à faire un maximum d'efforts et à faire usage de toute forme de publicité appropriée afin d'assurer une commercialisation efficace de la Series apocryphorum.

En cas de mévente, l'Éditeur aura le droit de solder les exemplaires restants ou de procéder à leur destruction totale ou partielle mais l'Éditeur en informera préalablement l'Association, avec laquelle il pourra examiner toute autre solution. Aucun honoraire ne sera dû sur les exemplaires soldés ou détruits.

#### *Article 8*

Le choix du papier, du format, de la mise en page, des caractères, du type de couverture, de la publicité utilisée, du tirage, de la date de mise en vente, des conditions de vente est laissé à la seule appréciation de l'Éditeur.

L'Éditeur déterminera également le prix de vente.

Il est entendu toutefois que pour le format, le papier, les caractères et la couverture, l'Éditeur s'inspirera du Corpus christianorum et qu'en général il tiendra compte des avis des autres parties.

### DISPOSITIONS GÉNÉRALES

#### *Article 9*

Les Sources Chrétiennes sont disposées à initier le futur secrétaire scientifique de la Series apocryphorum en vue d'une bonne préparation matérielle du manuscrit, conforme aux « directives pour la publication dans le Corpus christianorum » ; ces directives pourront, au besoin et après accord, être adaptés aux spécificités des textes à paraître dans la Series apocryphorum.

#### *Article 10*

L'Association s'engage à rédiger ou à faire rédiger en trois langues (français, anglais et allemand), les textes publicitaires dont l'Éditeur aura besoin.

#### *Article 11*

Les parties concernées ont pris de plus certaines dispositions pratiques qui ne figurent pas dans cette convention, mais dans les conclusions de la journée de travail à l'abbaye de Steenbrugge du 26 juin 1980. Ces conclusions, dans la mesure où elles n'ont pas été corrigées par cette convention, font partie intégrante de cette convention.

*Article 12*

Tout litige découlant du présent contrat, que les parties ne parviendraient pas à régler à l'amiable sera tranché définitivement par un tribunal composé de trois arbitres constitué par la Chambre de commerce international à Paris.

Ainsi fait en quatre exemplaires, à Genève, Brugge, Lyon, Turnhout le 8 octobre 1981.

L'Association

Corpus christianorum

Sources Chrétiennes

Brepols

## CONTRAT

entre

Nom : .....

Prénom : .....

Titre ou fonction : .....

Adresse professionnelle : .....

n° de téléphone : .....

Adresse privée : .....

n° de téléphone : .....

ci-après dénommé l'AUTEUR ;

et l'Association pour l'étude de la littérature apocryphe chrétienne, dont le siège social est à Genève, représentée par

....., président, et

....., membre du comité,

ci-après dénommée l'ASSOCIATION.

Il a été convenu ce qui suit :

### *Article 1*

L'AUTEUR remet à l'ASSOCIATION le texte définitif de son ouvrage intitulé .....

..... et préparé selon

les directives qu'il a reçues et qui accompagnent ce contrat.

### *Article 2*

L'AUTEUR cède par ce même acte tous les droits de publication (« copyright ») concernant l'œuvre nommée dessus à l'Association. Il déclare en outre qu'il possède intégralement les droits d'auteur de l'œuvre.

### *Article 3*

L'AUTEUR prend acte de la Convention qui règle les liens entre l'ASSOCIATION, le Corpus christianorum, l'Institut de Sources Chrétiennes et l'éditeur, la S.A. Brepols.

### *Article 4*

L'ASSOCIATION, en acceptant l'œuvre, s'engage à publier

celle-ci dans le Corpus christianorum, Series apocryphorum, selon la dite Convention. Elle répond seule vis-à-vis de l'éditeur.

*Article 5*

Concernant les étapes du processus de publication il a été convenu ce qui suit :

L'AUTEUR prend acte du procédé et du délai que s'accordent les parties liées par la Convention mentionnée dessus pour faire paraître l'ouvrage, soit un à deux ans dès l'acceptation du manuscrit par l'ASSOCIATION. L'AUTEUR, qui garde un double de son manuscrit, corrige la première et la seconde épreuve dans les plus brefs délais. Il n'a plus le droit d'apporter de corrections sur la troisième épreuve, dont le secrétariat de l'ASSOCIATION fera lui-même le contrôle. Le bon-à-tirer suivra immédiatement ce dernier contrôle et sera signé par le secrétaire ou, en l'absence de celui-ci, par un autre membre du comité de l'ASSOCIATION.

L'AUTEUR recevra six exemplaires reliés de son ouvrage et le droit d'achat pour d'autres exemplaires avec une réduction de 25 % sur le prix du catalogue.

L'AUTEUR dressera une liste d'une quinzaine de personnes auxquelles l'ASSOCIATION pourrait envoyer un volume en hommage ainsi qu'une liste d'une trentaine de revues que l'Association transmettra à l'éditeur pour qu'il leur envoie un exemplaire pour recension.

*Article 6*

En cas de litige à propos de ce contrat seul le tribunal du siège social de l'ASSOCIATION sera compétent.

Fait à ....., le ..... en ..... exemplaires.

L'AUTEUR

L'ASSOCIATION

## Table des matières

Directives pour la publication de textes et de commentaires dans la <i>Series apocryphorum</i> du <i>Corpus christianorum</i>	
Objectifs .....	5
1. Le manuscrit.....	6
1.1. Généralités.....	6
1.2. L'introduction.....	6
1.2.1. Sigles et abréviations.....	7
1.2.2. Bibliographie.....	7
1.2.3. L'étude de la tradition manuscrite.....	9
1.3. Le texte et la traduction.....	11
1.3.1. Le texte .....	11
1.3.2. L'apparat critique .....	12
1.3.3. L'apparat scripturaire .....	14
1.3.4. L'apparat des sources.....	15
1.3.5. La traduction.....	16
1.3.6. Les notes.....	16
1.4. Le commentaire.....	17
1.5. Les index.....	19
1.5.1. Index scripturaire .....	19
1.5.2. Index onomatique.....	19
1.5.3. Index des textes et auteurs anciens .....	20
1.5.4. Index thématique .....	20
1.5.5. Index des manuscrits .....	20
1.5.6. Index des mots des textes édités.....	21
2. De l'utilisation des disquettes .....	22
3. De la fabrication du volume de la <i>Series apocryphorum</i> .....	23
4. Abréviations et sigles .....	25
4.1. Abréviations des livres bibliques.....	25
4.1.1. Dans le texte (apparat scripturaire).....	25
4.1.2. Dans l'introduction, les notes et le commentaire.....	25
4.2. Abréviations des textes et auteurs anciens .....	28
4.2.1. Les textes apocryphes.....	28
4.2.2. Autres « <i>corpora</i> » .....	31
4.3. Abréviations de collections, revues, encyclopédies, etc.....	31
4.4. Abréviations utilisées dans l'apparat.....	32
Annexes	
Statuts de l'association pour l'étude de la littérature apocryphe chrétienne.....	35
Convention entre l'AELAC, le <i>Corpus christianorum</i> , l'Institut des Sources chrétiennes et la S. A. Brepols.....	41
Contrat entre l'AELAC et l'auteur.....	49

CORPUS CHRISTIANORUM. SERIES APOCRYPHORUM

volumes parus :

- Clavis Apocryphorum Novi Testamenti* / M. Geerard (1992)  
1-2 : *Acta Iohannis* / É. Junod & J.-D. Kaestli (1983)  
3-4 : *Acta Apostolorum Armeniaca* / L. Leloir (1986, 1992)  
5-6 : *Acta Andreae* / J.-M. Prieur (1989)  
7-8 : *Ascensio Isaiae* / E. Norelli, P. Bettolo, A. Giambelluca  
Kossova, C. Leonardi, L. Perrone (1995)  
9-10 : *Libri de natiuitate Mariae* / R. Beyers, J. Gijssels (1997)  
10-11 : *Libri de natiuitate Mariae* / R. Beyers, J. Gijssels (1999)  
13-14 : *Apocrypha Hiberniae*, t. I : *Evangelia infantiae* / M. McNamara,  
C. Breatnach, J. Carey, M. Herbert, J.-D. Kaestli, † B. Ó Cuív,  
P. Ó Fiannachta, † D. Ó Laoghaire, R. Beyers (2001-2002)  
15 : *Kerygma Petri* / M. Cambe

*Instrumenta*

- 1 : *Concordantia Actorum Philippi* / F. Amsler, A. Frey (2002).

volumes en préparation :

- Apocrypha armeniaca*, t. I : *Acta Pauli et Theclae - Miracula Theclae -  
Martyrium Andreae* / V. Calzolari  
*Acta apostolorum coptica* / F. Morard  
*Acta apostolorum aethiopica* / A. Bausi  
*Acta Bartholomaei* / M. van Esbroeck  
*Acta Pauli* / W. Rordorf, P. Cherix & P. W. Dunn  
*Acta Petri* / G. Poupon  
*Acta Pilati* / J.-D. Dubois, R. Beylot, A. Frey, Ch. Furrer, R. Gounelle,  
Z. Izydorczyk, B. Outtier, G. Roquet, I. Younan  
*Acta Thomae* / P.-H. Poirier & Y. Tissot  
*Apocalypsis Esdrae* / D. Ellul, F. G. Nuvolone, † J.-Cl. Picard  
*Apocalypsis Pauli* / P. Piovanelli & alii  
*Apocalypsis Petri* / R. Bauckham & P. Marrassini  
*Cyclus Abgari* / A. Desreumaux, A. Palmer, N. Tshkhikvadze,  
P. Marrassini, D. Proverbio  
*De Christi sacerdotio* / F. G. Nuvolone & G. Ziffer  
*Epistula apostolorum* / J.-N. Pérès & J. Hills  
*V-VI Esdras* / P. Geoltrain  
*Evangelium Thomae de infantia Salvatoris* / S. Voicu  
*Odae Solomonis* / M.-J. Pierre  
*Protevangelium Iacobi* / A. Frey & alii  
*Quaestiones Bartholomaei - Liber resurrectionis Jesu Christi* /  
J.-D. Kaestli, B. Philonenko-Sayar, P. Cherix  
*Vitae prophetarum - Indices apostolorum discipulorumque* / M. Petit,  
F. Dolbeau & alii  
*Dormitio Mariae, auctore Iohanne apostolo* / S. Mimouni,  
B. Outtier, M. van Esbroeck, S. Voicu  
*Pseudo-Clementina syriaca* / St. F. Jones